

RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Alberto Mocchi et consorts - Examens de conduite – une nécessaire décentralisation

1. PRÉAMBULE

La commission ad hoc chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le lundi 20 avril 2026 de 16h00 à 16h45 au Parlement à Lausanne. Elle était composée de Mmes Claire Attinger Doepper (remplaçant Romain Pilloud), Séverine Graff, Monique Hofstetter, et de MM. John Desmeules, Denis Dumartheray, Alberto Mocchi, et était présidée par Mme Laurence Cretegny, confirmée dans son rôle de rapporteuse. Étaient présent·e·s Mme Nuria Gorrite, Cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH), et M. Pascal Chatagny, Chef du Service des automobiles et de la navigation (SAN), DICIRH. Mme Marie Poncet Schmid, secrétaire de commission, a rédigé les notes de la séance et nous la remercions pour son professionnalisme.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant rappelle avoir déposé une interpellation¹ demandant une analyse de la distribution des sites d'examens de conduite pratiques, qui avait reçu une réponse².

Un peu plus de 60 % des examens de conduite ont lieu sur le site de Cossonay – à savoir près de 12'000 examens. Le transit de véhicules pour la préparation aux examens, puis le passage de ces derniers génèrent des nuisances dans les villages alentour.

La possibilité de passer les examens de conduite à Savigny dès le 1^{er} avril 2026 est à saluer. Cela permet de mieux répartir l'offre des examens de conduite et répond, en partie, aux préoccupations exprimées dans le postulat. Cependant, le postulant estime que l'on pourrait encore améliorer la répartition des examens sur les sites existants – Aigle, Nyon, Yverdon, Cossonay – et réfléchir, par exemple pour la population de la Broye, à des examens décentralisés à Payerne. Cela permettrait aussi aux élèves conducteurs·ices de se familiariser avec des routes différentes que celles des environs de Cossonay. D'autres pistes sont certainement encore envisageables.

Dans le dépôt de ce postulat, il n'y a aucune volonté de réduire les possibilités des personnes de passer leur permis de conduire.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Conscients de la problématique, le Conseil d'État et le SAN ont poursuivi leurs réflexions depuis la réponse à l'interpellation, et ajouté le site de Savigny pour passer des examens où, pour l'heure, mille inscriptions ont déjà été enregistrées, ce qui allègera les routes de la région de Cossonay.

Le postulat demande de réfléchir à la possibilité de créer d'autres sites de passage des examens pratiques de conduite ou de décentraliser les examens ailleurs que sur les sites d'examens existants. La Cheffe de

¹ Interpellation Alberto Mocchi et consorts - Examens de conduite : quelles logiques territoriales ? (24_INT_151)

² 24_REP_266 : Lien Internet : <https://www.portail.vd.ch/institutions/siel/#/affaires/799f49c6-b9c5-4640-b046-8d8deafaeb73>; Lien Intranet : <https://portail.etat-de-vaud.ch/institutions/siel/#/affaires/799f49c6-b9c5-4640-b046-8d8deafaeb73>

Département précise qu'il n'est pas simple de créer un nouveau site d'examen. En effet, l'endroit doit posséder des caractéristiques précises pour pouvoir passer des examens de conduite :

- Piste fermée pour les motos.
- Proximité d'une entrée d'autoroute, d'une ville et de routes de campagnes.
- Présence de bureaux et locaux de pause et commodités pour les expert·e·s.
- Places de parc pour toutes les catégories de véhicules : voitures, camions, remorques, cars.

De plus, l'ouverture d'un centre engendre des coûts supplémentaires, pris sur le budget de fonctionnement du SAN. Par exemple, le financement du site de Savigny est de CHF 800.- par jour. Ce financement vient s'ajouter aux coûts des autres sites. Il est aussi à prendre en considération que l'affectation des personnes venant passer leur examen ne peut être attribuée à un site particulier.

Le SAN prend régulièrement des mesures pour diminuer le nombre d'examens de conduite pratiques effectués à Cossonay et donc les nuisances y relatives. Il continue de sensibiliser les moniteurs·ices à l'existence d'autres lieux d'examens que Cossonay et à l'intérêt de se former dans tout le canton ou dans la région du domicile des candidat·e·s, puis de conduire durant deux heures dans la région de Cossonay, avant l'examen. Le SAN a également demandé aux moniteurs·ices d'améliorer la formation afin de limiter les échecs. Le taux de réussite au premier examen (automobile) est passé de 59 à 62 %, ce qui a réduit le nombre d'examens passés sur le canton.

Enfin, il est expliqué qu'avec la future construction du centre du SAN à Vernand, plus aucun examen ne se déroulera à Cossonay.

La Cheffe de Département précise que le déménagement du SAN à Vernand est prévu en 2034, si aucune difficulté de procédures, de recours, etc., ne se pose.

Il s'agit désormais de documenter l'évolution de la répartition des examens sur les différents sites. À terme, en fonction des constats, il serait éventuellement envisageable de prendre de nouvelles mesures, par exemple de limiter le nombre d'inscriptions à Cossonay.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Un·e commissaire précise que la Section vaudoise du TCS a également sensibilisé les moniteurs·ices à la possibilité de se former ailleurs que dans la région de Cossonay.

Plusieurs commissaires s'opposent au postulat. Pour eux et elles, ce dernier n'a plus lieu d'être, le site de Savigny désengorgeant celui de Cossonay. La répartition est adéquate. L'important est de continuer à sensibiliser les moniteurs·ices. De plus, les nuisances sur les routes sont partout. Les propos de la Cheffe du Département et du Chef du SAN, démontrent une volonté de répondre à la situation et donc répondent déjà au postulat.

Un·e commissaire questionne l'emplacement de Vernand au vu de l'importante circulation, car, durant les heures de pointe et d'hyperpointe, la route Cheseaux-Lausanne est congestionnée. Dès lors, pourquoi est-il impossible de convoquer les candidat·e·s sur un site précis pour passer leur examen comme cela se fait pour les contrôles techniques des véhicules ?

La Cheffe du Département et le Chef du SAN font le constat que d'autres tronçons du canton connaissent aussi une surcharge de trafic et qu'en journée cet axe est fluide. Concernant la planification des examens de conduite, il est tenu compte de la demande des candidats·e·s. Ils et elles choisissent la date et le lieu d'examen en fonction de leurs disponibilités, de l'achèvement de leur formation ainsi que de leur lieu de domicile, de travail, d'études ou de l'endroit où leur formation à la conduite a été effectuée, et s'y inscrivent directement. Contrairement aux contrôles techniques des véhicules, il n'y a pas de convocation ; le SAN ne peut pas déterminer quand le·la candidat·e sera apte à passer l'examen pratique. Par ailleurs, il ne serait pas pertinent, du point de vue du trafic automobile global et des émissions de gaz à effet de serre, de diriger les candidats·e·s de manière arbitraire vers des sites plus éloignés de leur lieu de vie.

Les représentants de l'État précisent encore qu'un lieu d'examen pour motos se trouvait à Payerne, il y a 6 ans environ, mais que l'armée a demandé au SAN d'y renoncer. Ce dernier n'a pas encore trouvé d'autre lieu

adéquat. Payerne étant proche d'Yverdon et aussi de Fribourg, un site d'examens à cet endroit, amènerait nombre de candidats·e-s du canton de Fribourg, ce qui ne résoudrait pas la problématique vaudoise.

Un·e commissaire estime que, malgré les mesures déjà prises et le projet à Vernand, le postulat mérite d'être soutenu.

Mme la présidente demande tout de même au postulant si, au vu des réponses apportées ici en séance, il entend maintenir son intervention. Le postulant maintient son postulat, afin de recevoir des réponses précises sur les pistes à explorer.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération le postulat et de ne pas le renvoyer au Conseil d'État par 4 voix contre 3.

Denens, le 28 avril 2026

*La rapporteuse :
(Signé) Laurence Cretegny*